

CHSCT-D de l'Allier

Compte rendu de la séance du 12 mars 2013

Membres présents

Madame Marylène BLONDEAU – Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier

Monsieur Christian BRUN – PE à l'école des Sources à Hauterive. Représentant titulaire de l'UNSA Education

Madame Lucette FONTVERNE – Institutrice à l'école Jean Moulin à Avermes. Représentante suppléante de la FSU

Madame Laure GEBEL – Adjoint Technique de Laboratoire au Collège Anne de Beaujeu à Moulins. Représentante titulaire de la FSU

Madame Katy Dany HENRY-GILBEAU – PE à l'ULIS du Collège Jules Ferry Montluçon. Représentante titulaire du SGEN CFTD

Madame Caroline JEAN – Infirmière au collège Marie Curie de Désertines. Représentante titulaire de l'UNSA Education

Monsieur Joël JUGE – Professeur au Lycée de Vichy Cusset. Représentant titulaire de la FSU

Monsieur Jean Claude JAVION – Professeur au Lycée de Vichy Cusset. Représentant suppléant de la FSU

Madame Emilie LAURENT – PE aux écoles de Bessay et Chemilly. Représentante suppléante de l'UNSA Education

Monsieur Vincent PRESUMEY – Professeur agrégé d'Histoire et de Géographie au Lycée Banville à Moulins. Représentant titulaire de la FSU

Madame Julie TOURLAND-BOUSQUET – PE à l'école de St Léopardin d'Augy. Représentante titulaire du SGEN CFTD

Monsieur Alain TAILLANDIER – SAENES au Lycée Paul Constans à Montluçon. Représentant titulaire du FNEC FP FO

Monsieur Fabrice VERGNOL – PE à l'école élémentaire de Vendat. Représentant suppléant du FNEC FP FO

Experts présents

Mme Laurence ASTIER – Chef de Division (Division des Affaires Générales et Pédagogiques) DSDEN de l'Allier

M. Thierry COLOMBET – Conseiller Pédagogique Départemental en E.P.S, Conseiller de prévention départemental

M. Thierry DEDIEU – Conseiller de prévention académique

Mme Virginie MONNEY – Infirmière, Conseillère technique départementale

M. Christian PEYMAUD – Inspecteur Santé et Sécurité au Travail de l'Académie de Clermont-Ferrand

Mme Brigitte SORIANO – Assistante sociale, Conseillère technique départementale

Membres excusés :

M. Antoine CHALEIX – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Allier

Mme Mireille BURTIN – Gestionnaire Agent Comptable « Lycée Banville » à Moulins. Représentante suppléante de l'UNSA Education

Melle Sandrine MONIER – PE à l'école Maternelle « Paul Lafargue » à Montluçon. Représentante titulaire de la FSU

Madame la Secrétaire générale prie les membres du conseil de bien vouloir excuser M. Chaleix, Directeur Académique, retenu par d'autres obligations.

En préambule, Madame Lucette Fontverne représentante suppléante de la FSU, signale l'absence de Sandrine Monier qui participe à une commission d'appui au rectorat. Elle fait observer qu'une harmonisation des calendriers de travail serait souhaitable entre le niveau départemental et l'échelon académique.

Monsieur Vincent Présumey, représentant titulaire de la FSU, souhaite que les trois points suivants ne soient pas oubliés dans les prochains ordres du jour

- L'accès des personnels à l'aide psychologique et visites médicales
- La question du temps pour la secrétaire du CHSCT n'est pas réglée. Elle participe aux groupes de travail sur son temps de décharge syndicale « ordinaire ».

Monsieur Alain Taillandier fait observer que ce problème de moyens sera sensible lorsque la fonction de secrétaire du CHSCT tournera entre les organisations syndicales : en effet, certains membres n'ont pas de décharge ou ne sont pas sur place.

- Les travaux de reconstruction du Collège Jean Jacques Soulier de Montluçon. La FSU a été saisie par des personnels qui sont préoccupés par les dysfonctionnements liés à la restructuration de l'établissement (configuration des couloirs, problèmes de chauffage, manque de toilettes élèves, problèmes de finitions, désamiantage en cours).

Monsieur Christian Peymaud (Inspecteur Santé Sécurité au Travail) a inspecté l'établissement le 21 février dernier. Il confirme avoir constaté avec le responsable hygiène et sécurité du Conseil général de l'Allier des aberrations dans la conception architecturale. Le choix de créer des circulations ouvertes sur l'extérieur n'est pas adapté à la région et pose des problèmes d'entretien, de conditions de travail des agents et éventuellement de circulation pour les usagers. Le chantier n'est pas terminé. Le bâtiment principal est en déconstruction, les travaux se poursuivront pendant 12 à 18 mois. Le manque de toilettes est en lien avec ce chantier en cours. En revanche, il n'a pas constaté de danger par rapport au désamiantage. Les problèmes de finitions sont pris en charge au fur et à mesure.

Monsieur Alain Taillandier, représentant titulaire FNEC FO fait observer que ces anomalies de conception auraient dû être dénoncées au fil des réunions de chantier et dès la communication des plans.

Monsieur Christian Peymaud fait observer que les problèmes sont remontés au CHSCT du CG03 car les agents travaillent dans des conditions très dures notamment l'hiver.

Madame la Secrétaire générale propose de passer à l'ordre du jour après ces échanges liminaires.

1 : Approbation du procès verbal de la réunion du 3 décembre 2012

Le procès-verbal est approuvé.

2 : Compte rendu de la réunion de travail académique sur la répartition des missions entre CHSCTD et CHSCTA

Monsieur Vincent Prémey indique que la FSU est satisfaite de la répartition des missions entre les CHSCT académique et départemental. Il relève cependant que les problèmes de l'atelier bois de la cité scolaire Albert Londres devront être discutés au CHSCTA. Monsieur Joël Juge, représentant titulaire de la FSU et enseignant au Lycée Albert Londres, signale que cette inspection de l'ISST académique a débouché sur la mise en place d'un CHS dans l'établissement.

3 : Compte rendu de l'incident survenu au Collège François Villon Yzeure, le jeudi 17 janvier

Monsieur Vincent Prémey signale que la FSU a eu des échanges avec des enseignants du collège. Il donne lecture d'un témoignage à chaud d'un collègue : « l'alarme n'a pas été déclenchée manuellement, le portail communiquant avec le plateau sportif était fermé à clé, créant un obstacle imprévu enfin la classe ULIS a été oubliée, même si ses élèves n'ont pas été mis en danger ».

Monsieur Christian Peymaud relève que les moyens techniques pour donner l'alarme doivent être connus de tous les membres de la communauté éducative. Dans ce cas précis, rien ne s'opposait à ce que ce collègue-témoin actionnât lui-même l'alarme incendie.

Monsieur Vincent Présemy conclut que des enseignements devront être tirés de cet incident au bénéfice de tous les établissements.

Madame Virginie Monney, Infirmière conseillère technique auprès du DASEN, précise que le chef d'établissement a agi en coordination avec les pompiers. Elle a également participé à la gestion des élèves paniqués ou plus fragiles.

Monsieur Christian Peymaud a mis en place une formation au risque incendie pour les personnels de direction et gestionnaires. Il est souhaitable que les équipes aient une meilleure connaissance du système d'alarme, que l'ensemble du personnel en connaisse le fonctionnement et que des circuits clairs soient établis en cas d'évacuation avec des exercices basés sur des scénarios différents.

4 : Cartographie des moyens infirmiers et assistants sociaux

Madame la Secrétaire générale donne la parole à Madame Brigitte Soriano, Assistante sociale des élèves, conseillère technique du DASEN, qui présente la cartographie des moyens du service social à destination des élèves. Elle spécifie qu'il y aura nationalement 40 créations de postes d'assistants sociaux à la rentrée 2013 mais aucun dans l'académie de Clermont-Ferrand. La cartographie restera stable.

Madame Lucette Fontverne souhaite savoir si les assistantes sociales ont un budget pour l'action sociale des élèves et comment fonctionnent les fonds sociaux dans un collège. Madame Brigitte Soriano répond qu'il n'y a pas de budget spécifique. L'assistante sociale de l'établissement fait partie de la commission d'attribution des fonds sociaux, délégués par l'Etat. L'assistante sociale conseillère technique du DASEN ne gère que des moyens humains. Elle constate que pour réaliser pleinement et sereinement les missions du service social, il faudrait doubler les effectifs. 3 postes faciliteraient l'organisation dans les secteurs ruraux.

Madame Lucette Fontverne demande sur quels critères sont attribués les postes dans les départements. Madame Brigitte Soriano répond qu'elle ne connaît pas les critères de répartition.

Madame Virginie Monney présente les moyens infirmiers du département. Les postes sont rattachés au 2nd degré. Il y a 47 ETP sur le terrain et un ETP affecté à la coordination (le poste de conseillère technique). 23 postes sont mixtes c'est-à-dire que les infirmières interviennent dans le 1^{er} et le 2nd degré.

La répartition des postes prend en compte les évolutions des effectifs d'élèves à dépister. Il convient en effet de prévoir les moyens pour assurer les visites obligatoires, soutenir des dépistages supplémentaires, valoriser des projets, équilibrer la répartition entre les 1^{er} et 2nd degrés, assurer une continuité de suivi des élèves par les mêmes personnels de santé.

Depuis 5 ans, 300 postes infirmiers par an ont été créés au niveau national, l'Allier a pu bénéficier de 8 postes supplémentaires en mettant en place des postes mixtes.

5 : Bilan de l'enquête « sécurité dans les écoles »

Madame la Secrétaire générale passe la parole à Monsieur Thierry Colombet, conseiller de prévention départemental, qui présente le document de synthèse. Il est à noter que désormais le PSC1 est obligatoire pour passer le concours de Professeur des écoles. Il est à noter que seulement 43% des écoles ont élaboré et validé un Plan Particulier de Mise en Sûreté. D'ici la fin de l'année 2013, Messieurs Thierry Colombet, Thierry Dedieu et Christian Peymaud élaboreront avec les conseillers de prévention de circonscription un guide pour les écoles, profitant de la mise à jour imminente du dossier départemental risque majeur qui devrait être publié et adressé à toutes les communes.

6 : Point sur les PPMS dans le second degré

Madame La Secrétaire générale invite Monsieur Thierry Dedieu (Conseiller de prévention académique) à intervenir. Il explique que lors de la dernière enquête sur les PPMS 2nd degré, la moitié des établissements ont répondu, la moitié d'entre eux ont fait l'état des risques, 7 établissements ont fait leur PPMS, on peut estimer que 5 collèges ont validé le PPMS. 2 lycées, également ont fait leur PPMS.

Les membres du CHSCTD pensent qu'il faut relancer le processus, en calquant le mode opératoire du 1^{er} degré pour le diagnostic.

Madame Lucette Fontverne demande si le risque nucléaire est pris en compte dans les PPMS.

Monsieur Christian Peymaud répond que la réglementation ne prévoit la prise en compte du risque nucléaire que dans un périmètre de 10km autour d'une centrale nucléaire.

Cela est jugé inquiétant à l'unanimité par les membres du CHSCTD.

Monsieur Christian Peymaud signale l'existence de rapports intéressants de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté du Nucléaire) et invite les membres à les consulter sur le site internet de l'institut : <http://www.irsn.fr/FR/Pages/Home.aspx>

7 : Proposition de registre de danger grave et imminent et site internet

Madame Laurence Astier intervient sur le projet de registre de danger grave et imminent. Ce projet a été élaboré avec Monsieur Thierry Colombet et Madame Laure Gebel, l'idée générale étant d'élaborer un document simple, rappelant les principes généraux, facile à remplir, imprimer et envoyer.

Monsieur Christian Peymaud rappelle que le principe du droit de retrait est un droit individuel, et non un acte collectif et qu'il ne faut pas confondre droit de grève et droit de retrait pour un danger grave et imminent.

Madame Julie Tourland Bousquet, représentante titulaire du SGEN CFDT, demande si un enseignant menacé dans une école, encourt un danger grave et imminent. Monsieur Christian Peymaud

confirme que le supérieur hiérarchique doit assurer la sécurité, que le document unique doit parler des Risques Psycho-Sociaux et que le sujet doit être abordé en conseil des maîtres.

Madame Emilie Laurent, représentante de l'UNSA éducation et Monsieur Fabrice Vergnol insistent sur l'utilité d'un travail sur la gestion de conflits et relations avec les familles dans la formation des nouveaux directeurs.

Les membres du CHSCT approuvent le document proposé. Madame la Secrétaire générale propose que le document soit mis sur le site internet de la Direction départementale. Un onglet consacré au CHSCT a été mis en place sur la page d'accueil. Y sont consultables pour l'instant la composition du CHSCT-D, les coordonnées des membres du CHSCT-D ainsi que le PV de la 1^{ère} réunion du 19 juin 2012.

Monsieur Fabrice Vergnol demande si un travail analogue pourra être réalisé sur le registre hygiène et sécurité.

8 : Suite de la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)

Monsieur Thierry Colombet reprend la maquette de DUER proposée lors du CHSCTD du 3 décembre 2012. Monsieur Fabrice Vergnol demande si les risques du poste sont individualisés. Monsieur Christian Peynaud rappelle que le DUER correspond aux risques du quotidien auxquels sont exposés les personnels enseignants alors que le registre de danger grave et imminent répond à des situations exceptionnelles. Le DUER concerne les personnels alors que les enseignants du 1^{er} degré ont tendance à focaliser sur la sécurité de l'enfant.

Madame Lucette Fontverne illustre ce propos en prenant l'exemple de la manipulation des tapis de lutte qui peut être difficile pour un enseignant seul.

9 : Etude réalisée par les organisations syndicales sur les conditions de travail des directeurs d'école

Madame La Secrétaire générale propose aux organisations syndicales d'exposer comme prévu le résultat de leurs enquêtes sur les conditions de travail des directeurs d'école et les met en garde contre toute dérive corporatiste, car tel n'est pas l'objet d'un CHSCT.

Madame Julie Tourland Bousquet et Monsieur Christian Brun présentent conjointement les documents élaborés par le SGEN et l'UNSA.

Il en ressort que les collègues directeurs et directrices trouvent leur travail intéressant mais épuisant, que les directeurs qui n'ont pas de décharge sont ceux qui souffrent le plus du surcroît de travail. Ces personnels se sentent seuls et jugent le dialogue avec l'administration insuffisant. Ils estiment avoir acquis des compétences qui pourraient faire l'objet d'une VAE. La volonté d'implication, moteur des directeurs, trouve rapidement ses limites. Les conditions matérielles dans lesquelles les directeurs exercent leurs fonctions ne sont pas toujours satisfaisantes.

Madame Lucette Fontverne rappelle qu'un groupe de travail a été organisé sur cette thématique, que tous ces points ont été abordés. Des solutions avaient été suggérées.

Madame la Secrétaire générale indique que les chargés d'école et les faisant-fonction ont bénéficié comme les nouveaux directeurs d'une formation initiale dans le cadre du plan départemental de formation 2012-2013.

Monsieur Christian Brun demande à ce que soit effectuée une enquête auprès de tous les directeurs, ceci afin d'avoir une vue précise de la situation et de se donner des indicateurs.

Madame la Secrétaire générale convient que sa demande pourrait être légitime si elle n'était pas limitée aux seuls directeurs d'école. Sa démarche mérite réflexion.

Madame Laure Gebel ajoute que tous les personnels sont concernés par les RPS et Monsieur Alain Taillandier complète en proposant d'interroger l'ensemble des collègues pour que ce constat soit le point de départ d'une réflexion générale.

Madame la Secrétaire générale rappelle que le thème des risques psycho- sociaux au travail constitue un axe de la politique ministérielle.

La séance est levée à 16h55.

La secrétaire de séance

La secrétaire adjointe de séance

Laurence ASTIER

Laure GEBEL

Le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale

Antoine CHALEIX